



FICHE CONSEIL CCAS

Numéro 3

Novembre 2021

Rencontrer un(e) Assistant(e) Social(e)

Pourquoi ? Quand ? Comment ?

« Chacun, un jour, peut avoir besoin d'aide, même s'il n'aurait jamais imaginé devoir en demander ... »

Chacun d'entre nous, peut à un moment ou un autre de sa vie, avoir besoin d'information et de soutien.

Lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, au plus près de votre domicile, les Maisons Départementales de la Solidarité sont une porte d'entrée unique vers des professionnels du Conseil Départemental. Ils recherchent avec vous des réponses concrètes aux difficultés ponctuelles ou durables que vous pourriez rencontrer.

C'est au début des difficultés qu'il est opportun de prendre rendez-vous !



L'assistant(e) social(e) apporte **aide et soutien** à des personnes ou familles en difficulté, en cherchant avec eux les solutions qui leur permettront de sortir de cette situation. En collaboration avec une équipe pluridisciplinaire, l'assistant(e) social(e) mène ses actions auprès de tous les publics : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées et peut intervenir avec d'autres professionnels. Il / elle peut, au travers d'une écoute attentive, vous informer, vous conseiller et vous orienter. Il / elle peut également réaliser avec votre accord certaines démarches ou demandes.

Les différentes aides administratives, les services sociaux compétents, les dispositifs d'accompagnement possibles, les solutions existantes ... tout cela est complexe et parfois méconnu du grand public. L'assistant(e) de service social saura vous guider au mieux de votre

Les principales missions de l'assistant(e) social(e) sont l'information sur les droits administratifs et sociaux, en matière de logement, d'insertion, de difficultés éducatives ou familiales. (En fonction des situations, il / elle les oriente vers des lieux d'accueil spécialisés lorsque c'est nécessaire, ou peut servir de médiateur lorsque les

Toute personne de la commune, qui souhaite être informée et accompagnée dans ses démarches par des professionnels de l'action sociale et médico-sociale peut joindre la Maison Départementale de la Solidarité.

Les rendez-vous et les conseils sont gratuits.

Localement vous pouvez contacter :

MDS

(Maison Départementale de la Solidarité)

située **18 Rue de la Rotière, 37300 Joué-lès-Tours**

La MDS est **ouverte tous les jours**
de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**

Pour toute demande, relative à la

PMI

(Protection Maternelle et Infantile)

et au **CENTRE DE PLANIFICATION**

vous pouvez contacter le :

02 47 73 37 21

Pour toute autre demande

(autonomie, insertion, enfance)

vous pouvez contacter le **02 47 73 37 37**

Vous seront seulement demandés :

*votre **nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.***

Un rendez-vous vous sera proposé.

Venez avec des documents qui permettront au professionnel de bien connaître votre situation afin de bien vous conseiller : **revenus, factures, courriers officiels, loyer, et tous documents qui vous semblent importants.**

Des permanences sont également assurées à Ballan-Miré
au **CENTRE SOCIAL JULES VERNE**

- **02 47 53 75 69** ou Mail : centre.jules.verne@orange.fr -

Vice Présidente
Jacqueline Fayolle



Responsable
Sylvie Lecarpentier

Tel : 02.47.80.10.00



Hôtel de Ville - 12 Place du 11 Novembre - 37510 BALLAN-MIRÉ

Tel. : 02.47.80.10.00 / Fax : 02.47.80.10.01

www.mairie-ballan-mire.fr

facebook.com/Ville-de-Ballan-Miré